



Ministère de l'Environnement et du Développement Durable

Direction Nationale des Forêts et de la Faune

Projet de « Renforcement de la résilience et de capacités d'adaptation des communautés les plus vulnérables au changement climatique en Guinée Forestière (PRACC-GF) »

PMIS : 6016 -Project ID : 00107544 - Award : 00107165

TERMES DE REFERENCE

I. Information sur la position

Intitulé du Poste/Service attendu : Consultant(e) National(e) chargé (e) d'appuyer la mise en œuvre des dispositions procédurales et institutionnelles pour le fonctionnement d'une plateforme d'échange et de diffusion des bonnes pratiques en matière de l'AIC.

Nombre de postes : 1

Niveau du(des) Poste(s) ou Prestation (Local) : National

Nature de la consultation (Support/ Substance) : Coordination /Formation

Type de contrat : Contrat de service pour un(e) Consultant(e) national(e) spécialisé(e) dans les processus d'animation multi-acteurs et Agriculture intelligente face au climat (AIC)

Lieu d'affectation : Préfectures de Beyla, Lola, Macenta, N'Zérékoré et Yomou

Durée de la mission : Vingt (20) jours ouvrables

Date de clôture de l'offre : Le 30 avril 2024 à 00 heures GMT.

Date estimative de démarrage de la mission : Immédiat.

II. Contexte et objectifs

Les impacts du changement climatique en Guinée Forestière vont perturber le régime des pluies, augmenter les pluies orageuses et accroître la récurrence et l'intensité des crues soudaines et des sécheresses. Selon la Stratégie Nationale sur le Changement climatique (SNCC, 2019) et les récentes prévisions climatiques, ces tendances climatiques s'intensifieront dans les années à venir et affecteront considérablement les ressources en eaux de surface et souterraines, perturberont les saisons agricoles, propageront les maladies et les parasites des cultures et réduiront la biodiversité. Cela aura par conséquent un impact négatif sur la sécurité alimentaire et la stabilité sociale.

La stratégie à long terme pour un développement régional durable et résilient au climat consistera à améliorer les moyens de subsistance des communautés les plus vulnérables. A cette fin, la République de Guinée a bénéficié d'un financement du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM)

à travers le Fonds des Pays les moins avancés (PMA), pour la mise en œuvre d'un projet intitulé : « Renforcement de la résilience et de la capacité d'adaptation des communautés les plus vulnérables au changement climatique en Guinée Forestière (PRACC-GF) ».

L'objectif de ce projet est de réduire la vulnérabilité des communautés de la Guinée Forestière par l'adoption de stratégies agro-sylvo-pastorales intelligentes face au climat.

Pour atteindre cet objectif, le projet mettra en œuvre trois composantes qui traitent des principaux obstacles identifiés pour une adaptation efficace au climat et une réduction de la vulnérabilité : (i) Promotion de l'Agriculture Climato-Intelligente (AIC) ; (ii) Financement pour l'adoption de pratiques agricoles climato-intelligentes et (iii) Information climatique & intégration de l'adaptation dans les pratiques locales.

Dans le cadre de la mise en œuvre des activités du projet, il est prévu dans le PRODOC pour l'atteinte du **Produit 1.1 : Une plateforme de développement de l'AIC (impliquant les autorités gouvernementales, les agriculteurs, le secteur privé, les entités de recherche) est formée pour guider la formulation et la mise en œuvre des investissements de l'AIC et soutenir leur mise en œuvre**, la réalisation de l'activité **1.1.1 : Prendre les dispositions procédurales et institutionnelles pour la mise en place d'une plateforme d'échange et de diffusion des bonnes pratiques en matière de l'AIC**.

En effet, la Plateforme de l'Agriculture Intelligente face au Climat (PAIC) a pour mission d'assister le Projet PRACC-GF dans l'implication effective et la formation des parties prenantes dans le processus de formulation, de promotion, de mise en œuvre et de suivi-évaluation des options alternatives d'adaptation des systèmes de production et des écosystèmes dans les Préfectures de Beyla, Lola, Macenta, N'Zérékoré et Yomou. En d'autres termes, la plateforme de développement de l'AIC vise à diffuser les pratiques de l'AIC dans toutes les communes de la Guinée Forestière.

A cet effet, la PAIC est chargée notamment de : (i) contribuer au diagnostic de la vulnérabilité, à la formulation, promotion, la mise en œuvre, le suivi-évaluation des options alternatives d'adaptation des systèmes de production et des écosystèmes aux effets adverses du changement climatique et le passage à l'échelle à travers les PDL des Communes Rurales (CR) de cinq (5) Préfectures; (ii) Assurer un appui-conseil à l'Unité de gestion du projet pour une meilleure coordination du pilotage de la gouvernance environnementale des actions de l'AIC pendant la mise en œuvre du projet et durant la phase après projet sous la supervision et la coordination de chaque Préfet concerné avec l'appui des services techniques compétents .

Pour ce faire, le projet cherche l'expertise d'un(e) consultant(e) national(e) chargé(e) d'animer et de coordonner la plateforme d'échange et de diffusion des bonnes pratiques en matière de l'AIC dans la zone du projet en se référant sur les cinq (5) Décisions Préfectorales portant création, organisation et fonctionnement d'une plateforme de l'Agriculture Intelligente face au Climat (AIC) pour guider le diagnostic de la vulnérabilité, la formulation, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des investissements de l'AIC et soutenir leur mise à l'échelle à travers les Plans de Développement Local (PDL) des huit (8) Communes Rurales des cinq (5) Préfectures de Beyla, Lola, Macenta, N'Zérékoré et Yomou.

Les présents Termes de référence décrivent le contexte, les objectifs et résultats attendus pour la réalisation de cette mission.

III. Résultats attendus

à travers le Fonds des Pays les moins avancés (PMA), pour la mise en œuvre d'un projet intitulé : « Renforcement de la résilience et de la capacité d'adaptation des communautés les plus vulnérables au changement climatique en Guinée Forestière (PRACC-GF) ».

L'objectif de ce projet est de réduire la vulnérabilité des communautés de la Guinée Forestière par l'adoption de stratégies agro-sylvo-pastorales intelligentes face au climat.

Pour atteindre cet objectif, le projet mettra en œuvre trois composantes qui traitent des principaux obstacles identifiés pour une adaptation efficace au climat et une réduction de la vulnérabilité : (i) Promotion de l'Agriculture Climato-Intelligente (AIC) ; (ii) Financement pour l'adoption de pratiques agricoles climato-intelligentes et (iii) Information climatique & intégration de l'adaptation dans les pratiques locales.

Dans le cadre de la mise en œuvre des activités du projet, il est prévu dans le PRODOC pour l'atteinte du **Produit 1.1 : Une plateforme de développement de l'AIC (impliquant les autorités gouvernementales, les agriculteurs, le secteur privé, les entités de recherche) est formée pour guider la formulation et la mise en œuvre des investissements de l'AIC et soutenir leur mise en œuvre**, la réalisation de l'activité 1.1.1 : **Prendre les dispositions procédurales et institutionnelles pour la mise en place d'une plateforme d'échange et de diffusion des bonnes pratiques en matière de l'AIC.**

En effet, la Plateforme de l'Agriculture Intelligente face au Climat (PAIC) a pour mission d'assister le Projet PRACC-GF dans l'implication effective et la formation des parties prenantes dans le processus de formulation, de promotion, de mise en œuvre et de suivi-évaluation des options alternatives d'adaptation des systèmes de production et des écosystèmes dans les Préfectures de Beyla, Lola, Macenta, N'Zérékoré et Yomou. En d'autres termes, la plateforme de développement de l'AIC vise à diffuser les pratiques de l'AIC dans toutes les communes de la Guinée Forestière.

A cet effet, la PAIC est chargée notamment de : (i) contribuer au diagnostic de la vulnérabilité, à la formulation, promotion, la mise en œuvre, le suivi-évaluation des options alternatives d'adaptation des systèmes de production et des écosystèmes aux effets adverses du changement climatique et le passage à l'échelle à travers les PDL des Communes Rurales (CR) de cinq (5) Préfectures; (ii) Assurer un appui-conseil à l'Unité de gestion du projet pour une meilleure coordination du pilotage de la gouvernance environnementale des actions de l'AIC pendant la mise en œuvre du projet et durant la phase après projet sous la supervision et la coordination de chaque Préfet concerné avec l'appui des services techniques compétents .

Pour ce faire, le projet cherche l'expertise d'un(e) consultant(e) national(e) chargé(e) d'animer et de coordonner la plateforme d'échange et de diffusion des bonnes pratiques en matière de l'AIC dans la zone du projet en se référant sur les cinq (5) Décisions Préfectorales portant création, organisation et fonctionnement d'une plateforme de l'Agriculture Intelligente face au Climat (AIC) pour guider le diagnostic de la vulnérabilité, la formulation, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des investissements de l'AIC et soutenir leur mise à l'échelle à travers les Plans de Développement Local (PDL) des huit (8) Communes Rurales des cinq (5) Préfectures de Beyla, Lola, Macenta, N'Zérékoré et Yomou.

Les présents Termes de référence décrivent le contexte, les objectifs et résultats attendus pour la réalisation de cette mission.

III. Résultats attendus

Dans le cadre de son mandat, les principaux résultats attendus de cette prestation sont :

- Les actions concrètes sont proposées pour opérationnaliser la plateforme de développement en Agriculture intelligente face au climat (AIC) dans les cinq (5) Préfectures pilotes du projet ;
- Les besoins pour une meilleure diffusion des bonnes pratiques de l'AIC sont identifiés ;
- Les membres des plateformes préfectorales d'AIC ont une meilleure visibilité du fonctionnement de la plateforme ainsi que sa portée dans la mise en œuvre du projet ;
- Des recommandations réalistes et réalisables sont formulées à l'Unité de gestion du projet et à d'autres parties prenantes pour la mise en œuvre effective des Décisions préfectorales portant création, organisation et fonctionnement d'une plateforme d'échange et de diffusion des bonnes pratiques de l'Agriculture Intelligente face au Climat (AIC) dans chacune des cinq (5) Préfectures concernées ;
- Les rapports des cinq premières réunions sont disponibles.

IV. Fonctions/responsabilités/Tâches

Sous la supervision technique du Coordonnateur National du projet et en étroite collaboration avec toutes les parties prenantes, le/la consultant(e) national(e) sera chargé(e) d'appuyer l'opérationnalisation de la plateforme. Il doit proposer des actions mettant en commun les différents services permettant de véhiculer/diffuser les meilleures pratiques ; animer les premières réunions.

Plus spécifiquement, il/elle sera responsable des tâches suivantes :

- Proposer une note méthodologique assortie d'un chronogramme détaillé de mise en œuvre des activités ;
- Assurer l'animation multi-acteurs et la coordination de la plateforme de développement en Agriculture intelligente face au climat (AIC) dans chacune des cinq (5) Préfectures pilotes du projet ;
- Identifier les besoins en renforcement de capacités des membres des plateformes préfectorales d'AIC ;
- Assurer un appui-conseils aux membres des plateformes préfectorales d'AIC sur l'orientation des opérateurs dans la réalisation des microprojets prioritaires d'adaptation, le contrôle de la qualité des ouvrages des prestataires, la pérennisation des acquis du projet et le passage à l'échelle à travers les PDL des Communes Rurales des Préfectures pilotes ;
- Assurer la mise en œuvre effective des Décisions préfectorales portant création, organisation et fonctionnement d'une plateforme d'échange et de diffusion des bonnes pratiques de l'Agriculture Intelligente face au Climat (AIC) dans chacune des cinq (5) Préfectures concernées ;
- Assurer la formation des membres des plateformes d'échanges et de diffusion des meilleures pratiques de l'AIC en vue d'améliorer les dispositions institutionnelles dans la planification, la mise en œuvre, le suivi des interventions et la promotion d'un meilleur équilibre entre les avantages socio-économiques et environnementaux des plans de développement locaux (PDL) et des projets d'investissements en AIC ;

- Former les membres des plateformes préfectorales d'AIC sur l'intégration et la mise en œuvre effective des meilleures pratiques d'AIC dans les PDL des huit (8) Communes Rurales pilotes ;
- Organiser cinq (5) ateliers de formation des parties prenantes sur le processus de formulation, de promotion, de mise en œuvre, de suivi-évaluation des options alternatives d'adaptation des systèmes de production et des écosystèmes et le soutien à leur mise à l'échelle à travers les Plans de Développement Locaux (PDL) des huit (8) Communes Rurales ;
- Assurer un appui-conseils à l'Unité de gestion du projet pour une meilleure coordination du pilotage de la gouvernance environnementale des actions de l'AIC pendant la mise en œuvre du projet et durant la phase après projet sous la supervision et la coordination de chaque Préfet concerné avec l'appui des services techniques compétents ;
- Produire et faire valider par l'Unité de gestion du projet, un rapport détaillé de la prestation accompagné d'images numériques de réalisation des activités.

V. Méthodologie

Le/la prestataire de service utilisera l'approche de l'apprentissage par l'expérience, qui part de ce que les participants savent déjà, ainsi que l'apprentissage par la pratique, qui a fait ses preuves. Les concepts, les principes et les processus seront expliqués et des missions seront confiées.

L'environnement d'apprentissage pendant les différents ateliers sera un "mode interactif" - une combinaison de discussions plénières interactives et d'exercices de "simulation" en groupe, et le partage d'expériences sera effectué. Le projet financera la création de la plateforme, par l'intermédiaire d'un consultant local, qui initiera le développement de la plateforme et construira une feuille de route, mais aussi facilitera le financement d'ateliers d'échanges, de cultures de démonstration et de partage de bonnes pratiques, et la capitalisation d'outils à diffuser.

Des réunions d'information sur ces outils seront organisées et permettront de sensibiliser les agriculteurs et les techniciens. Des témoignages d'agriculteurs seront diffusés sur les radios locales. La plateforme construira, avec l'aide du consultant chargé de son animation, un plan de diffusion des techniques AIC sur l'ensemble du territoire de la Guinée Forestière.

VI. Livrables

Le/la consultant(e) national(e) recruté(e) devra fournir dans les délais impartis, les livrables ci-dessous

1. Une note méthodologique assortie d'un chronogramme détaillé de mise en œuvre des activités et des supports de formation y afférents (réf : rapport finale de l'étude sur la perception des impacts du changement climatique et la capitalisation des bonnes pratiques de l'AIC) ;
2. Rapport portant opérationnalisation des plateformes y compris les besoins de formation assortis des actions permettant de mettre en commun les différentes structures pour une meilleure diffusion des bonnes pratiques ;
3. Rapport sur les cinq (5) premières réunions tenues dans les cinq (5) Préfectures accompagné de photos numériques validé par l'Unité de Gestion du Projet ;
4. Rapport final de la mission intégrant les recommandations

VII. Durée de la mission

La Consultation se déroulera pour une durée de vingt (20) jours ouvrables à compter de la date de signature du contrat, répartis comme suit :

- 5 jours de préparation de la note méthodologique assortie d'un chronogramme détaillé de mise en œuvre des activités et du guide/manuel complet de formation et de renforcement de capacités des membres des plateformes préfectorales d'échange et de diffusion sur les itinéraires techniques des bonnes pratiques d'AIC ;
- 10 jours d'animation et de coordination des plateformes préfectorales de développement d'AIC dont deux (2) jours dans chacune des cinq (5) Préfectures pilotes ;
- 5 jours pour la production du rapport de mise en œuvre de l'ensemble des activités.

VIII. Compétences fonctionnelles

Les principales aptitudes et les compétences exigées se résument comme suit :

- Compétences démontrées pour la supervision et la gestion d'une équipe ;
- Excellente capacité d'organisation, de rédaction et de rapportage ;
- Capacité de travailler de façon autonome, planifier, hiérarchiser et livrer les produits dans les délais impartis ;
- Ouverture d'esprit et capacité à recevoir/intégrer les feedbacks ;
- Capacité à travailler sous pression ;
- Leadership et aptitude à entreprendre ;
- Faire preuve de sensibilité et d'adaptabilité en ce qui concerne la culture, le genre, la religion, la race, la nationalité et l'âge ;
- Capacités avérées à planifier, organiser et mettre en œuvre efficacement des activités ;
- Bonne aptitude à communiquer et à rédiger ;
- La connaissance des zones d'interventions du projet serait un atout.

IX. Qualifications requises

Exigences

Avoir un diplôme d'au moins Bac + 5 en :

- Agronomie, Vulgarisation agricole ; Agroéconomie ;
- Eaux et Forêts-Environnement ; Droit de l'Environnement ; Gestion des ressources naturelles, etc.

Expérience	• Au moins 5 ans d'expériences pratiques en agronomie dans les divers systèmes de production biologique, de rotation, d'association et d'intensification agricole et la mise en œuvre de projets/programmes d'adaptation ; • Au moins 5 ans d'expériences pratiques en foresterie communautaire avec une expérience avérée dans mise en place de pépinières de production de plants forestiers et fruitiers greffés, les foyers améliorés pour la réduction des pressions sur les forêts, la pisciculture, l'apiculture avec une bonne connaissance en Ecologie, en changement climatique, et en Gestion durable des ressources naturelles ou dans un domaine connexe. • Disposer notamment d'une : ➤ Bonne maîtrise du concept et de l'approche de l'agriculture intelligente face au climat et des questions d'adaptation au changement climatique ; ➤ Bonne connaissance de la prise en compte du genre dans la mise en œuvre du projet ; ➤ Démontrer d'avoir réalisé au moins une mission similaire ; ➤ Bonne maîtrise des itinéraires techniques agro-sylvo-pastorales ; ➤ Solide compétence en analyse et rédaction de rapports ; ➤ La connaissance des procédures et outils du PNUD et l'expérience antérieure des projets du FEM serait un atout.
Langues requises	• Maîtrise du Français (oral et écrit), la maîtrise des langues de la Guinée Forestière serait un atout.

X. Critères de sélection

L'évaluation des offres se déroule en deux temps. L'évaluation des propositions techniques est achevée avant l'ouverture et la comparaison des propositions financières.

La proposition technique sera évaluée sur son degré de réponse par rapport aux Termes de référence (TDR) et sur la base des critères suivants :

Critères d'évaluation	Max 100
Qualification académique	20
Au moins 5 ans d'expériences pratiques dans la mise en œuvre de projets/programmes d'adaptation	30
Avoir réalisé au moins une mission similaire	30
Pertinence de l'approche méthodologique et Planning de mise en œuvre proposé pour exécuter la mission.	20
Total	100

Seront jugées qualifiées, les propositions techniques qui obtiendront au moins 70 points sur les 100 points. Cette note technique sera pondérée à 70%. Dans la deuxième étape du processus d'évaluation, les enveloppes financières seront ouvertes et les offres financières comparées.

Le marché ou le contrat sera attribué au/à la Consultant(e) techniquement qualifié(e) ayant présenté le meilleur score combiné - rapport qualité/prix, évaluation cumulative - (Technique pondérée à 70% + Financière à 30%).

Cette note financière combinée à 30% est calculée pour chaque proposition sur la base de la formule suivante :

$$\text{Note financière A} = [(\text{Offre financière la mieux disant}) / \text{Offre financière de A}] \times 30.$$

XI. Jalons de paiement

Le/la Consultant(e) sera payé(e) sur l'acceptation des livrables mentionnés dans le tableau ci-après :

Livrables	Délai	Montant en (%)
Première Tranche : Une note méthodologique assortie d'un chronogramme détaillé de mise en œuvre des activités et des supports de formation y afférents (réf: rapport finale de l'étude sur la perception des impacts du changement climatique et la capitalisation des bonnes pratiques de l'AIC).	5 jours	30
Deuxième Tranche : - Rapport portant opérationnalisation des plateformes y compris les besoins assortis des actions permettant de mettre en commun les différentes structures pour une meilleure diffusion des bonnes pratiques. - Rapport sur les cinq (5) premières réunions tenues dans les cinq (5) Préfectures accompagné de photos numériques validé par l'Unité de Gestion du Projet.	10 jours	50
Troisième tranche : Rapport final de la mission intégrant les recommandations	5 jours	20
TOTAL	20 Jours	100 %

XII. Dossiers de candidature

Le(la) candidat(e) intéressé(e) doit soumettre un dossier comprenant une offre technique et une offre financière :

La proposition technique doit contenir :

- Une lettre de candidature exprimant l'intérêt du/de la consultant(e) et ses capacités à réaliser cette mission ;
- Une brève description de la méthodologie de travail et de l'approche envisagée pour exécuter le travail selon les TDR (proposition technique), ainsi que le chronogramme détaillé des activités et les résultats attendus à chaque phase du processus ;
- Un CV détaillé du/de la candidat(e), indiquant les expériences dans le domaine et les références, ainsi que les copies des diplômes et attestations ;
- Les références de missions similaires effectuées par le/la candidat(e).

La proposition financière conformément au tableau ci-dessous :

N°	Rubriques	Quantité	Prix unitaire (GNF)	Coût total (GNF)
1	Honoraires			
2	Indemnités journalières (si applicable)			
3	Logistique (si applicable)			
4	Toutes autres dépenses pertinentes (si applicable)			
5	Total			

XIII. Lieu de dépôt des dossiers

Les dossiers seront adressés au Directeur National du Projet « Renforcement de la résilience et de capacités d'adaptation des communautés les plus vulnérables au changement climatique en Guinée Forestière ».

Les dépôts doivent se faire uniquement par voie électronique avec fichiers attachés du dossier de candidature à l'adresse électronique suivante : achat.bs.peged@gmail.com.

NB : La date limite de dépôt des offres est fixée au 30 avril 2024 à 00 heures GMT.

Les candidatures féminines sont vivement encouragées.

N'Zérékoré, 11/04/2024

 **Le Directeur National du Projet**

Lieutenant-Colonel Mohamed FOFANA